



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Consultations des psychologues

Question écrite n° 43949

Texte de la question

Mme Cécile Untermaier attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les revendications portées par plusieurs organisations syndicales de psychologues au lendemain des Assises de la santé mentale. Ces organisations, mobilisées une nouvelle fois le 11 janvier 2022, demandent un accès direct pour tous, sans passage par une prescription et une évaluation médicale, aux consultations et suivis psychologiques pris en charge par l'assurance maladie. Outre que cette prescription constitue une entrave à l'autonomie statutaire et déontologique des psychologues, elle constitue un frein dans le parcours de soin et retarde inutilement la prise en charge des nombreuses personnes en souffrance. La désertification médicale, et le renoncement aux soins qu'elle entraîne, doit obliger le Gouvernement à des dispositifs plus souples et fondés. Rien ne justifie le recours à un médecin généraliste pour des problèmes psychologiques devant être évoqués devant les seuls professionnels qualifiés à ce sujet. Par ailleurs, Les tarifs plafonds proposés - 40 euros pour une première consultation, puis 30 euros pour les consultations suivantes - ne sont quant à eux pas dignes ni respectueux de l'important travail effectué par les psychologues. Les organisations concernées demandent légitimement une revalorisation et une harmonisation urgentes des grilles de rémunération qui, dans les trois versants de la fonction publique, ne sont plus du tout en rapport avec le niveau de qualification et de responsabilité des psychologues. Enfin, un cadre juridique à la structuration de la profession est fortement attendu pour porter le projet psychologique d'établissement dans la fonction publique hospitalière. Elle lui demande quelles réponses entend apporter son ministère à ces revendications portées par une grande majorité de psychologues dans le pays.

Données clés

Auteur : [Mme Cécile Untermaier](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (4^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43949

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er février 2022](#), page 621

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)